Votre caisse de compensation

Lieu, date Mois 2020

**Demande d’indemnité via l’assurance perte de gain: Situation des travailleurs indépendants des médias**

Chère Madame X, cher Monsieur X

Je suis membre d'im**press**um, la plus grande association professionnelle de professionnels des médias de Suisse. Sur la base des analyses juridiques des secrétaires centraux d’impressum, je dépose une demande d'indemnisation pour perte de revenus consécutive au Coronavirus

Selon l'art. 2, al. 3 de l’Ordonnance sur les pertes de gain, COVID-19, les indépendants qui subissent une perte de gain en raison d'une mesure visée à l'art. 6, al. 1 et 2 de l'Ordonnance, ont droit à une indemnité. En tant que journaliste/photographe indépendant, je fais face à des pertes d'honoraires très élevées en raison de l'interdiction d'événements et de l'interdiction d’exploitation, telle que prévue par l'article 6 paragraphes 1 et 2 de l’Ordonnance sur les pertes de gain COVID-19. Par ailleurs, je ne peux pas rendre compte d’évènements annulés / prendre de photos d’événements annulés. De plus, l'interdiction des événements et la fermeture d’exploitations ont des effets sur toute la vie publique. Cela a pour conséquence de me priver de plusieurs mandats que j’aurai également pu, dans le futur, obtenir. Ainsi, les critères d'éligibilité pour l’indemnité pour la perte de gain selon l'art. 2 al. 3 de l'Ordonnance sur les pertes de gain, COVID-19 sont remplis. Il existe notamment un lien de causalité entre les mesures fédérales et le manque à gagner.

Malgré cela, la situation des travailleurs indépendants des médias n'est pas prise en compte dans le formulaire mis en ligne. C’est pourquoi je complète ma demande avec les documents suivants :

* Liste des missions annulées, y compris le détail des honoraires perdus
* Pour certains mandats, il n'y avait pas de contrat écrit. C'est pourquoi, je joins des preuves telles que l'agenda, les déclarations de collègues, les SMS, Whatsapp, Facebook
* Dans mon secteur, il existe également un barème que prévoit la CCT 2014
* Mon revenu mensuel moyen en tant que journaliste/photographe indépendant de 2016 à 2019

Au vu de ces éléments, je vous demande de considérer ma demande d’indemnité via l’assurance perte de gain.

Avec mes sentiments distingués.

Nom, Prénom